

— Interview/Ministère du Budget et des Comptes publics

# « LE POSTE INVESTISSEMENT MULTIPLIÉ PAR QUATRE PAR RAPPORT À 2009 »

Extraits d'un entretien accordé à Radio Gabon le 12 novembre dernier par Christian Magnagna, ministre du Budget et des Comptes publics. *Marchés Africains* a relevé trois thèmes majeurs, dont le programme de départs volontaires de la Fonction publique.

*Marchés Africains* : Ces six dernières années, quels chantiers prioritaires ont été mis en œuvre dans le cadre des réformes pilotées par votre département ministériel ?

**Christian Magnagna** : Le premier chantier concerne la transposition des directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sur la gestion des finances publiques au Gabon décidée par le chef de l'État dès 2010. Cette transposition s'est faite en deux temps, avec l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, loi d'ailleurs complétée au mois de mai par tous les décrets qui en découlent. C'est une plateforme, la clé de voûte de toute la réforme budgétaire en cours, puisque cette loi encadre à la fois le contenu de la réforme, le périmètre de la réforme et toutes les procédures d'élaboration du vote et de l'exécution du budget de l'État, comme celui des communautés locales ou encore des établissements publics administratifs. Dans le cadre de la même transposition, nous noterons l'adoption depuis 2014 d'une loi sur la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques qui instaure des exigences de légalité, de publicité, de responsabilité et de contrôle, mais également des exigences d'intégrité des acteurs engagés dans la chaîne managériale. Il s'agit là du premier temps fort qui marque les principales évolutions depuis 2010.

*Qu'en est-il du deuxième chantier ?*

Le deuxième chantier est celui relatif à l'adoption de la BOP (budgétisation par objectifs de programmes) comme nouveau mode de gestion du budget de l'État dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et dont le basculement se poursuit. Ce qu'il est aussi important de rappeler dans ce bilan de six ans, c'est la réforme du Trésor public, avec la création de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Cette réforme institue l'incompatibilité entre les fonctions d'autorité de régulation et celles de comptable. Citons également la décision du chef de l'État sur le choix stratégique d'augmenter sensiblement le budget d'investissement de l'État. Il faut rappeler que ce budget, à ce jour, a été multiplié par quatre par rapport au niveau antérieur. Ceci pour en faire le principal multiplicateur de la croissance économique de notre pays. Je rappellerai également qu'en 2015, le niveau d'invest-



**Christian Magnagna,**  
ministre du Budget et  
des Comptes publics.